



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023/25

Contrat d'entretien de la climatisation **de la Maison Médicale « Les Pommiers »**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour l'entretien du matériel de climatisation de la maison médicale « Les Pommiers » située 7bis rue Raymond Poincaré,

VU la proposition de la société GCEP sise 5 rue Descartes - 95330 Domont,

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec la société GCEP pour l'entretien du matériel de climatisation de la maison médicale « Les Pommiers » située 7bis rue Raymond Poincaré.

ARTICLE 2 : Le contrat est signé pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 2023 jusqu'au 28 février 2024 et sera renouvelé par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : Le montant des prestations sera payé à terme échu et s'élèvera à 900,00€ HT soit 1 080,00€ TTC

ARTICLE 4 : Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

ARTICLE 6 : Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 095-219504800-20230407-DEC2023025-AR



Fait à PARM



Loïc TAILLANTER,

**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

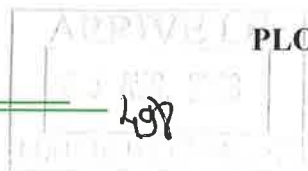
Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 095-219504800-20230407-DEC2023025-AR



G.C.E.P



GÉNIE CLIMATIQUE
PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE
ÉLECTRICITÉ

S.A.S. au capital de 300 000€ , RCS Pontoise 483092656

APE N° 4322B / SIRET N° 483 092 656 00022

N° TVA Intracommunautaire : FR 104 830 926 560 0014

5, Rue Descartes - 95330 DOMONT

Tél : 01 39 91 84 04 / 06 48 13 23 63 / Fax : 09 70 60 20 97

E.MAIL : gcep2@wanadoo.fr

VILLE DE PARMAIN

Place Georges-Clémenteau

95620 PARMAIN

Domont le, 30 Mars 2023

CONTRAT N° 20230330

Entre les soussignés :

VILLE DE PARMAIN

Place Georges-Clémenteau

95620 PARMAIN

d'une part

et la **Société G. C. E. P.**

5, Rue Descartes

95330 DOMONT

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Accepte un "contrat" d'entretien annuel de la climatisation

Ne sont pas compris au présent contrat :

* les interventions pour les incidents provoqués par incendie, inondations, malveillances, coupure de courant ou tension anormale, tous travaux de remise à neuf ou de transformation et toute intervention d'une personne non autorisée, ainsi que tous dépannages en dehors de ces visites.

* d'autre part l'utilisateur doit assurer et sauvegarder éventuellement les marchandises entreposées.

Contrat concernant vos installations sises à :

Cabinet Médical "Les Pommiers"

7Bis, Rue Raymond Poincaré

95620 PARMAIN

A la charge de notre entreprise :

* Groupe réversible

* Unités Murales et cassettes

Description des installations :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 095-219504800-20230407-DEC2023025-AR

Berger
Levrault

	Semestrier	Annuel
Vérification des fluides		X
Nettoyage filtres à air	X	
Nettoyage et désinfection bactéricide et fongicide évaporateur(s), condenseur(s)		X
Contrôle fuite de gaz, serrage des raccords, graissage, réglage		X
Contrôle serrage des connexions électriques	X	
Contrôle conditions générales de l'unité	X	
Contrôle valeurs des paramètres	X	
Contrôle fonctionnement protections électriques	X	

Montant du contrat :

Ce contrat comportant 2 visites annuelles.

CE CONTRAT EST CONCLU POUR UNE SOMME FORFAITAIRE ANNUELLE DE :

TOTAL € HT	900,00 €
TVA 20 %	180,00 €
TOTAL € TTC	1 080,00 €

Lors de ces visites, les pièces requises pour les réparations ne sont pas incluses dans le présent contrat et vous seront facturées (en sus de celui-ci) selon notre tarif pièces détachées en vigueur.

Révision des prix :

Notre prix est établi en fonction des indices en vigueur à la date d'établissement du présent contrat et serait révisable automatiquement en fonction de la variation officielle de ces indices et également en fonction de la vétusté de l'installation.

Durée du contrat :

Le contrat sera renouvelé par tacite reconduction.

La facturation :

L'entretien est facturé annuellement.

Intervention en dehors du contrat

Déplacement : 60 € HT

Main d'œuvre : 80 € HT

Matériel sur accord de devis

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE LE 30/03/2023

Société G. C. E. P.

GCEP

5 Rue Descartes

95330 DOMONT

Tél: 01 39 91 84 04 - Fax 09 70 60 20 97

RCS 483 092 656

LE CLIENT

